



**Rubrique:** Poursuites pour dettes  
**Sous-rubrique:** Commandement de payer  
**Date de publication:** SHAB, KABGE - 06.11.2019  
**Numéro de publication:** SB02-0000014075  
**Canton:** GE

**Entité de publication:**  
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

## Commandement de payer Courtage Privé GM SA, en liquidation; soit pour elle: Yves Roland GARGANTINI, Adm. Liquidateur

### Débiteurs:

Courtage Privé GM SA, en liquidation; soit pour elle: Yves Roland GARGANTINI, Adm. Liquidateur  
Place du Temple 9  
1227 Carouge

### Créanciers:

Etat de Genève-AFC (icc)  
rue du Stand 26  
1204 GE

### Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

### Numéro du commandement de payer:

19 128163 T

### Créances:

CHF 1050.00 5 % depuis 22.01.2019  
CHF 37.75

### Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

### Motif de la créance:

(1) CHF 1050.00 avec intérêts à 5 % dès le 22.01.2019 : R20.029.507/ICC/2017/1, Bordereau 060.380.033 exp. le 06.08.2018  
(2) CHF 37.75 : INTERETS MORATOIRES AU 22.01.2019

### Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit

(former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.  
Publication selon l'art. 69 LP.

### Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications  
Rue du Stand 46  
1204 Genève